

AFFAIRE N° 1. - Projet d'arrêté portant règlement intérieur de l'ABATTOIR de SAINT-DENIS.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre NS/GP 69 2130/V du 6 Octobre 1969, Monsieur le Vétérinaire Inspecteur en Chef, Directeur des Services Vétérinaires m'a adressé un projet d'arrêté municipal portant règlement intérieur de l'ABATTOIR de SAINT-DENIS.

Cet arrêté est destiné à remplacer l'ancien texte qu'il convient d'abroger parce que ne répondant plus aux conditions d'exploitation actuelles de ce service public communal.

Ce projet d'arrêté a été soumis à Monsieur Maxime RIVIERE qui a reçu une délégation permanente pour ce qui concerne l'abattoir.

Notre collègue RIVIERE m'a retourné ledit arrêté sans formuler aucune observation.

Je vais vous donner lecture de ce texte et je vous demande, Mesdames et Messieurs, de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Après la lecture du projet d'arrêté portant règlement intérieur de l'ABATTOIR de SAINT-DENIS, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Lu
Saint-Denis, le 19 décembre 1969
Bon à l'ajout
Le Secrétaire Municipal
Signé: H. Fusch
Bon copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Municipales
Ch. Peyerleau.